

	<p><b>BONSAI CLUB de MAULEVRIER</b></p> <p><b>ASSEMBLEE GENERALE</b></p> <p><b>Dimanche 26 janvier 2020 à 14 heures</b>  <b>Parc Oriental de Maulévrier</b></p>
<p><b>COMPTE RENDU</b></p>	

L'assemblée générale du Bonsaï Club de Maulévrier s'est tenue le 26 janvier 2020 à 14 heures au siège de l'association au Parc Oriental de Maulévrier en présence de 30 membres :

Etaient présents : W AUGEREAU, J BEJIN, S BERNARDET, M-C BERTRAND, G BIBEYRAN, M BOSSOREILLE, M BOUCARD, M CHAUVIN, A CHAZELAS, J-M FARNY, M-J FAZILLEAU, E FEYS, M GABORIT, M GODARD, M GODET, C HERMOUET, S HIDALGO, B JOANNY, M LAUX, A LECLAIR jusqu'à 16h 15, E MAROLLEAU, G MARY, L MERLET, O OGER, F PAPIN, D PEARSON, C RODRIGUEZ, F SOUCHEZ, B TROUILLARD, M TURGIS ;

Etaient excusés : D ANTIER, M-H DURAND, A FONTENEAU, F RAVARD, N ROUILLE, E STEVENS, C SUZE, J VINET

Le Président accueille les participants, présente à chacun des vœux de santé, de bonheur et de réussite dans la conduite de leurs projets familiaux, professionnels. Il remercie les adhérents qui ont fait le choix de prendre un peu de temps pour cette importante réunion.

Avant d'entamer les débats, il demande si les adhérents souhaitent inscrire des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Ces questions pourront être traitées en fin de réunion en question diverse.

A l'issue d'un tour de table, il est décidé de compléter l'ordre du jour de la question suivante : Stage Poterie 2020. Cette question sera traitée au point 9 de l'ordre du jour.

Jean-Marc FARNY propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

### **1 - Rapport moral 2019 du Président**

Avant de quitter ses fonctions de Président du Bonsaï Club de Maulévrier, Jean-Marc FARNY présente son dernier rapport moral.

En conclusion, et, après 6 ans en tant que président de l'association, il tient à mettre en lumière le travail accompli par les différents conseils d'administration. Depuis la constitution en association en septembre 2013, que de chemin parcouru. Le Bonsaï Club de Maulévrier a réussi, en quelques années, à accroître fortement ses effectifs, à acquérir une belle notoriété dans le monde du bonsaï, à former de nouveaux experts, à attirer dans ses filets des talents confirmés le tout dans la bonne humeur et avec sérieux.

Il remercie l'ensemble des administrateurs qui se sont succédés au cours de ces 6 années pour leur implication et leur dévouement au service de l'association. Un grand merci aussi à l'équipe des experts qui, par leurs idées et leurs suggestions, ont contribué à donner un supplément d'âme au club et à dispenser leur précieux savoir. Merci aussi aux adhérents pour la confiance faite au différent Conseil d'administration lorsque ce dernier voulait les amener sur des terres inconnues. Nous avons collectivement réalisé de belles et grandes choses sans mettre la santé financière de l'association en péril.

A titre personnel, il forme des vœux de pleins succès à la nouvelle équipe qui aura la lourde et magnifique mission de conduire l'association vers les sommets.

Le Président propose ensuite à l'assemblée générale d'approuver le rapport moral.

Les adhérents présents partagent ce qui a été relevé dans le rapport moral et adressent au Président leurs remerciements pour l'œuvre accomplie. A propos de l'exposition régionale, M-C BERTRAND fait remarquer que le succès de la tombola est en grande partie due à F PAPIN qui a obtenu, gratuitement, 20 lots sous forme de plantes et arbustes en provenance des Pépinières RIPAUD et des Pépinières CHAUVIRE. L'assemblée adresse ses remerciements à F PAPIN pour son investissement personnel.

**A l'issue d'un vote à mains levées, le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

## **2 – Rapport financier de la Trésorière**

Avec une pointe d'émotion, Monique CHAUVIN, présente son dernier rapport financier au terme de 4 années à la tête des finances de l'association.

Elle présente les résultats sur la base d'un tableau de synthèse.

<b>Nature des opérations</b>	<b>Recettes</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Cotisations adhérents	1 909,00	Cotisations Parc + FFB	1 028,00	+ 881,00
Vente de genévriers	837,00	Achats genévriers	1 732,80	- 895,80
Vente ouvrages	36,00	Documentation	128,45	- 92,45
Vente de fil	17,80	Achats fournitures	218,32	- 200,52
		Achat téléviseur	399,99	- 399,99
Vente de fournitures	260,60	Achats Pépinière Chine	259,50	+1,10
Vente de substrats	1 330,30	Achats substrats	1 184,00	+ 146,30
Exposition régionale	4 324,20	Exposition régionale	3 285,50	+ 1 038,70
Stages N3	672,00	Frais de stage N3	745,40	- 73,40
		Déplacement animateurs BCM	170,00	- 170,00
		Frais de réception	123,37	- 123,37
		Frais d'assurance	88,17	- 88,17
		Hébergement site Internet	51,39	- 51,39
Participation Stage Poterie	416,00	Frais stage Poterie	409,50	+ 6,50
Ecart Chèque	1,00			+ 1,00
<b>RESULTAT</b>	<b>9 803,90</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>9 824,39</b>	<b>- 20,49</b>

En conclusion, Monique CHAUVIN indique que l'exercice 2019 s'achève sur un déficit d'exploitation de 20,49 €.

Au 31 décembre 2018, le solde du compte bancaire s'élevait à 723,01 €. Avec le déficit de l'exercice, le solde du compte s'établit à 702,52 € au 31 décembre 2019.

Enfin, le solde du livret A de l'association s'élève à 845,98 à la fin décembre 2019.

Dans ces conditions, l'association dispose de ressources égales à 1 548,50 €.

A l'issue de la présentation, le Président tient à remercier Monique Chauvin pour la qualité et la clarté de sa présentation. Il rend un hommage appuyé à la Trésorière pour la justesse et la rigueur de sa gestion comptable et financière durant 4 années. Il sait combien il peut être difficile de tenir une bonne comptabilité lorsque, parmi les adhérents, certains égarent des chèques, d'autres les encaissent avec retard ou oublient leur carnet de chèques le jour J.

Tous les membres présents s'associent au Président pour remercier Monique CHAUVIN et saluer son excellent travail.

Le Président propose ensuite à l'assemblée générale d'approuver le rapport financier 2019 et de donner quitus à Monique CHAUVIN pour sa gestion en tous points remarquable.

**A l'issue d'un vote à mains levées, le rapport financier 2019 est approuvé à l'unanimité. Par ailleurs, l'assemblée générale donne quitus à madame CHAUVIN pour sa gestion du Bonsaï Club de Maulévrier.**

### **3 – Cotisation 2020**

Le Président présente ce point de l'ordre du jour.

En conclusion il indique que le Conseil d'administration s'est prononcé pour une augmentation modérée de la cotisation 2020 pour faire face à un programme de formation important et pour pallier l'augmentation des participations au Parc Oriental et à la FFB. Pour une cotisation de 65 €, la part restant à l'association s'élève à 28 € ; 12 € vont au Parc et 25 € vont à la Fédération Française de Bonsaï.

Il propose à l'assemblée générale de se prononcer sur le montant de la cotisation 2020.

Claude HERMOUET rappelle que la cotisation 2019 a été augmentée de 10 € pour faire face aux dépenses liées à l'exposition régionale. En cas de résultat positif, la cotisation 2020 ne devait pas subir d'augmentation. Il souligne que l'augmentation des cotisations à la FFB est largement amortie au regard des services rendus par la Fédération. Les adhérents peuvent bénéficier d'une journée de formation gratuite et de stages avec les Niveaux 3 peu coûteux. Il propose une augmentation de 3 € de la cotisation 2020.

Pour Laurent MERLET, s'il fallait faire appel à un formateur extérieur à la FFB, le coût par personne pourrait avoisiner les 100 € par jour selon la notoriété du formateur.

Pour sa part, Mireille GABORIT reconnaît que par rapport à d'autres associations, la cotisation au Bonsaï Club de Maulévrier reste modeste. Dans le même esprit, Jacqueline BEJIN indique qu'elle est favorable à l'augmentation de la cotisation. Elle reconnaît que, pour ce prix, les adhérents bénéficient de formations de qualité et d'un excellent soutien technique de la part des animateurs. Elle considère que ces 65 € sont peu importants au regard du bénéfice retiré par les membres de l'association.

Plusieurs adhérents soulignent qu'en marge de la cotisation, la pratique du bonsaï peut se révéler relativement coûteuse avec les achats de poteries et de substrats, la participation aux Ateliers N3.

En réponse à une question de Serge HIDALGO, le Président indique qu'il n'est pas prévu de réduction de la cotisation annuelle pour les personnes atteintes de handicap ou pour les adhérents qui sont dans l'incapacité de participer à l'ensemble des activités et notamment les séances de prélèvement. Il rappelle que la solidarité fait partie des valeurs qui animent l'association. Lors des séances de prélèvements, il est ainsi possible de demander aux participants d'opérer des prélèvements en sa faveur. C'est avec plaisir que les préleveurs lui offriront un sujet de son choix (aubépine, chêne ou genévrier, ...etc.)

**Au terme du débat, l'assemblée générale décide par 29 voix et une abstention de fixer le montant de la cotisation 2020 à 65 €.**

### **4 – Plan de formation 2020**

Le Président rappelle que, pour la première fois, le Conseil d'administration a lancé courant octobre une enquête pour connaître les besoins de chaque adhérent en matière de formation. Seules 16 personnes ont répondu à ce recensement. Toutes les demandes de formation ont été retenues.

Pour permettre aux adhérents d'échanger sur le plan de formation 2020, le dossier préparatoire a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble de la communauté. Avec l'intégration à l'équipe d'animation de quelques anciens chevronnés, Monique GODET assurera la formation sur les azalées avec Laurent MERLET et sur les plantes d'accompagnement avec M-C BERTRAND et Michel BOSSOREILLE.

Au final, le plan 2020 est ambitieux et diversifié.

Les adhérents sont invités à s'exprimer sur ce plan qui s'adresse à tous les adhérents.

En réponse à diverses questions de l'assemblée, le Président précise que le plan de formation comporte 2 volets distincts.

Le premier porte sur la formation des adhérents. Le programme 2020 comporte de nombreuses actions autour des fondamentaux du bonsaï : formes, ligature, repotage, les poteries, les plantes d'accompagnement, les azalées, le fil rouge sur les forêts, ... etc. Il s'agit de proposer aux adhérents des apports théoriques complétés par des exercices pratiques.

Le second volet du plan de formation s'adresse plus particulièrement à l'équipe d'animation pour des stages de perfectionnement et aux adhérents qui se sont déclarés candidats pour passer un niveau FFB soit pour devenir animateur de club – N1 - ou animateur régional – N2 - en capacité d'intervenir dans les clubs de la région.

**A l'issue des échanges, les adhérents valident le plan proposé dans la mesure où il prend en compte toutes les demandes individuelles et répond pleinement aux attentes des membres de l'association.**

## 5 – Le budget 2020

Le Président indique que le budget 2020 est arrêté en recettes comme en dépenses à 5 300 €.

Les recettes s'appuient sur :

- ✚ les cotisations de 38 membres (2 275 €),
- ✚ les contributions versées lors des ateliers avec des N3 de la Fédération (815 €),
- ✚ le produit des ventes de fournitures diverses (180 €),
- ✚ la revente de maillots (200 €), de substrats où le club s'octroie une légère marge (1 830 €).

Les dépenses se décomposent en 4 sections :

- ✚ les dépenses courantes de gestion pour 381 € (frais de conseil et assemblée, frais de réception, hébergement site internet, assurance responsabilité civile, dépenses imprévues),
- ✚ les achats pour 1 850 (fournitures pour tablettes, substrats, maillots à l'effigie du club),
- ✚ le paiement de cotisations à des tiers – Parc Oriental et FFB – soit 1 289 €,
- ✚ les dépenses de formation soit 1280 € (Stages avec N3 pour 820 € ; participation aux stages FFB azalée et shohin pour 200 €, les frais de documentation pour 210 €, les frais d'inscription aux passages de niveau pour 50 €),
- ✚ les dépenses exceptionnelles pour un montant de 500 € (200 € de participation aux frais occasionnés pour le déplacement de Guy Bibeyran dont un arbre est sélectionné pour le congrès 2020 dans les Ardennes et 300 € de participation pour l'éventuel déplacement de Laurent Merlet au Congrès européen en Slovaquie au titre du nouveau talent européen).

Le budget 2020 prévoit l'achat de maillots pour permettre à tous les adhérents de disposer d'un polo à l'effigie du club. A ce sujet, Guy BIBEYRAN fait savoir qu'il a un filon pour faire réaliser des maillots de bonne qualité. En conclusion, le Président demande à Guy BIBEYRAN de démarcher son fournisseur pour qu'il présente une proposition financière. Guy BIBEYRAN apportera lors d'une prochaine séance le catalogue du fournisseur pour définir les besoins de l'association.

**A l'issue d'un rapide échange, l'assemblée générale approuve le budget 2020 arrêté en recettes et en dépenses à 5 300 €. Le budget sera annexé au compte rendu de l'assemblée générale.**

## 6 – Le calendrier 2020

Le Secrétaire rappelle que le calendrier a été diffusé en fin d'année 2019. Il présente succinctement le calendrier et le contenu des actions inscrites au programme 2020. Il évoque les quelques aménagements survenus récemment. Il insiste auprès des adhérents pour qu'ils prennent le réflexe de consulter le site Internet du Club qui donne toutes informations sur le calendrier et sur le programme en temps réel.

A la demande de plusieurs adhérents, Claude HERMOUET indique qu'il va se charger de communiquer les nouveaux codes d'accès au site de l'association.

### **L'assemblée générale prend acte des modifications apportées au calendrier**

#### **7 – Modifications du règlement intérieur**

Le Président rappelle quelques points essentiels.

Le règlement intérieur d'une association loi 1901 est un document dont la vocation est de préciser le détail du fonctionnement de l'association, ainsi que les dispositions qui sont susceptibles de modifications fréquentes. Il complète ainsi les statuts de l'association. Le règlement intérieur doit être rédigé en conformité avec les statuts de l'association.

Afin que le règlement intérieur de l'association soit valable, trois conditions sont nécessaires :

- 📌 il doit être conforme à la loi et aux statuts de l'association,
- 📌 il doit être adopté dans les conditions prévues par les statuts. Les statuts du Bonsaï Club de Maulévrier indiquent à l'article 15 que le règlement est établi par le Conseil d'administration. Il est approuvé par l'Assemblée générale,
- 📌 il doit être remis à tous les membres de l'association. La diffusion se fera par voie de messagerie et par un affichage sur le site Internet de l'association.

Les modifications proposées à l'approbation de l'assemblée générale portent sur 5 points :

- 📌 **la cotisation annuelle.** Les personnes intégrant le club au 4<sup>ème</sup> trimestre devront régler une cotisation forfaitaire de 25 €,
- 📌 **le fonctionnement des instances.** C'est une des conséquences des résultats de l'enquête d'opinions lancée en décembre 2019. Le Conseil d'administration se voit accorder de nouveaux pouvoirs de délégation et de subdélégation. Dans la nouvelle formule du règlement intérieur, le Conseil d'administration a la possibilité de modifier les missions confiées aux 4 membres qui le compose voire de transférer certaines tâches aux membres du Comité technique. Par ailleurs, il est introduit la possibilité à des membres de l'association de se voir confier des missions ponctuelles avec le titre de Chargé de Missions. Par ailleurs, avec l'arrivée importante de nouveaux adhérents, il devenait urgent de renforcer l'équipe d'animation. Il est introduit au règlement intérieur la possibilité pour les niveaux 1 du club pour coopter des membres de l'association qui cumulent expérience, savoir-être et capacités affirmées à transmettre leur savoir et les gestes essentiels dans l'art du Bonsaï. Enfin, les candidats au passage du niveau 1 pourront se voir confier des missions ponctuelles d'animation.
- 📌 **Les indemnités de remboursement des frais.** Le projet de modification introduit et définit les modalités pratiques de prise en charge par le budget de l'association des frais de formation et les indemnités de frais de déplacement. Pourront donc bénéficier d'un soutien financier du club les participants aux stages de préparation à un niveau, les membres de l'équipe d'animation qui participent à des sessions

de perfectionnements organisés par la FFB. Il est aussi inscrit dans le marbre l'idée d'indemniser tout adhérent sélectionné pour représenter la région au congrès national ou européen (nouveau talent, arbre remarquable). Le montant de l'indemnité sera calculé en fonction du lieu et de la distance à parcourir,

🚩 **les relations avec le Parc Oriental.** Le projet aménagé rappelle que la carte d'accès au parc donne un accès uniquement à l'adhérent de l'association et qu'il ne constitue pas un Pass familial sauf lors des expositions organisées dans l'enceinte du Parc. Il en va de même du code d'accès qui n'a pas à être divulgué,

🚩 **le matériel.** Si chacun est en possibilité d'emprunter de la documentation ou du matériel de l'association, il convient d'obtenir l'accord du responsable du matériel et du fonds documentaire.

**A l'issue du débat, l'assemblée générale, unanime, approuve les modifications apportées au règlement intérieur. Les nouvelles dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> février 2020. Le nouveau règlement intérieur sera publié sur le site Internet de l'association et diffusé à l'ensemble des membres.**

## **8 – Quel projet associatif ? Réponses à l'enquête auprès des adhérents**

Le Président indique que, pour fluidifier les débats, la synthèse des résultats a été adressée à l'ensemble de la communauté.

Près de 80 % des membres du Bonsaï Club de Maulévrier ont répondu au questionnaire qui leur était soumis. Ce résultat montre l'attachement des adhérents à leur association et démontre qu'ils veulent un avenir radieux pour le club. Dans l'ensemble, et ce n'est pas une grande surprise, ils sont satisfaits de ce qu'il leur est proposé. Cependant, leur message semble clair. Ils attendent que le club :

- 🚩 se recentre sur le bonsaï et sur l'Art du bonsaï,
- 🚩 se concentre sur leurs besoins,
- 🚩 propose un programme d'activités dans de bonnes conditions,
- 🚩 ne se disperse pas tous azimuts.

Quelques réponses sont déjà mises en application.

C'est le cas du calendrier qui propose une série de formations sur les bases du bonsaï.

C'est aussi le cas du renforcement de l'équipe d'animation. Quelques anciens alliant expérience et compétences affirmées dans le domaine du bonsaï ont intégré l'équipe d'animation. Les candidats au niveau 1 seront également conviés à assurer des missions ponctuelles d'animation. L'envie de certains de pouvoir être missionnés ponctuellement par le Conseil d'administration va se traduire dans le règlement intérieur par l'introduction de la fonction de Chargés de Missions.

D'autres mesures sont attendues mais qui méritent un temps de réflexion avant d'être appliquées. Ces mesures vont toutes dans le sens d'une organisation plus efficiente et d'une plus grande clarification.

C'est en quelque sorte la feuille de route qui attend la future équipe dirigeante pour 2020 et 2021.

En conclusion, le Président invite les adhérents à faire part de leurs réactions à propos des résultats de cette enquête et d'exprimer leurs points de vue sur les mesures déjà mises en œuvre et sur leurs attentes.

A l'issue de la présentation, les participants adhèrent très majoritairement aux résultats de l'enquête. Ils expriment leur satisfaction face aux premières mesures déjà mises en œuvre. D'autres indiquent qu'ils ont apprécié la séance du 11 janvier avec une partie théorique et une partie avec des travaux pratiques ainsi que la disponibilité de l'équipe d'animation.

Plusieurs participants et notamment les derniers arrivés sont satisfaits du dynamisme, de l'organisation, de la qualité des animateurs et de la bonne ambiance qui règne au sein de l'association.

**Au terme d'un large échange de vues, l'assemblée générale approuve le document de restitution des résultats ainsi que les propositions qui y figurent. Ils attendent de la nouvelle équipe qu'elle prenne bien en compte les attentes des adhérents.**

## **9 – Stage Poterie**

Gérard MARY rappelle qu'en août 2019, les adhérents ont pu participer à un stage Poterie avec le concours du Village du Potier au FUILET. Il a sollicité cet établissement pour un devis sur une durée plus longue 3 heures au lieu de 2 heures. Sur la base de 15 participants, la prestation coûterait aux environs de 35 €.

Il demande aux adhérents qui est candidat pour ce stage.

Après consultation, seules 7 personnes sont intéressées pour reconduire l'expérience.

Plusieurs membres évoquent un prix trop important au regard de la qualité des pots dont l'émaillage et la cuisson ne sont pas totalement satisfaisants. Par ailleurs, on trouve chez des fabricants de pots à KUSAMONO des réalisations de qualité à des prix moindres.

Dans ces conditions, faute d'un nombre suffisant de participants, Gérard MARY indique que le stage Poterie avec le concours du Village du Potier ne se fera pas. Il se charge d'en informer l'établissement.

**L'assemblée générale prend acte de cette décision.**

Le Président indique que, parmi les adhérents, Françoise SOUCHEZ anime des stages de poterie. Plusieurs spécimens de sa fabrication sont présentés aux adhérents.

En réponse à une interrogation, Françoise SOUCHEZ indique qu'elle est en mesure d'assurer une animation d'un stage poterie à un coût très inférieur et pour une qualité supérieure. Elle est invitée à présenter un projet clés en main au nouveau Conseil d'administration.

## **10 - Elections du nouveau Conseil d'administration.**

Jean-Marc FARNY présente les enjeux de l'élection, les conditions de son déroulement. Il rappelle l'article 13 des statuts de l'association qui stipule qu'elle « **est dirigée par un conseil d'administration de 4 membres, élus pour 2 années par l'assemblée générale de l'association. Les membres sont rééligibles dans la limite de 3 mandats** ». Tous les 2 ans, l'assemblée générale est appelée à élire un nouveau Conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.

L'actuelle trésorière, Monique CHAUVIN, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas se représenter pour un 3<sup>ème</sup> mandat. Le Président en exercice ayant effectué 3 mandats de 2 ans n'est plus en mesure de briguer un siège au Conseil d'administration.

Caroline RODRIGUEZ annonce qu'elle ne souhaite pas briguer un nouveau mandat en qualité de Vice-présidente pour diverses raisons personnelles. Elle informe les adhérents que sa décision est aussi guidée par le fait qu'elle attend un heureux événement.

L'ensemble des membres présents se réjouissent de cette bonne nouvelle et lui adressent de chaleureuses félicitations.

Le Conseil d'administration comprend 4 membres classés selon l'ordre d'importance suivant :

-  le Président,
-  le Trésorier,
-  le Vice-Président,
-  Le Secrétaire.

En application des dispositions de l'article 11 § 11, « ***l'élection des membres du conseil se fait à bulletins secrets*** ».

Les opérations seront menées par l'actuel Président assisté d'un scrutateur choisi parmi les derniers arrivants dans l'association à savoir Mathieu LAUX.

Avant de passer le témoin, le Président souhaite que l'élection permette de désigner une équipe au complet et il insiste pour que chaque poste soit pourvu.

29 personnes prennent part aux différents scrutins.

#### **ELECTION DU PRESIDENT**

Jean-Marc FARNY demande, ensuite, à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Président ? »

Gérard MARY pose sa candidature au poste de Président.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 28 votes valables et un bulletin blanc. Ont obtenu :

- Gérard Mary : 26 voix,
- Caroline RODRIGUEZ : 1 voix,
- Laurent MERLET : 1 voix

**Gérard MARY est élu à la fonction de Président du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.**

#### **ELECTION DU TRESORIER**

Jean-Marc FARNY demande à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Trésorier ? »

Jacqueline BEJIN pose sa candidature au poste de Trésorière.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 28 votes valables et un bulletin blanc. Ont obtenu :

- Jacqueline BEJIN : 28 voix,

**Jacqueline BEJIN est élue à la fonction de Trésorière du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.**

#### **ELECTION DU VIE-PRESIDENT**

Jean-Marc FARNY demande à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Vice-Président ? »

Laurent MERLET pose sa candidature au poste de Vice-Président.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les résultats recensent 28 votes valables et un bulletin blanc. Ont obtenu :

- Laurent MERLET : 28 voix

**Laurent MERLET est élu à la fonction de Vice-Président du Bonsaï Club de Maulévrier pour un mandat de 2 ans.**

#### **ELECTION DU SECRETAIRE**

Jean-Marc FARNY demande à l'assemblée « Qui se porte candidat au poste de Secrétaire ? »

Aucun adhérent ne propose sa candidature pour occuper le poste de Secrétaire.

**L'assemblée générale prend acte de cette situation et constate la vacance du poste de Secrétaire du Bonsaï Club de Maulévrier.**

Face à cette situation, Jean-Marc FARNY insiste sur la nécessité pour l'association de disposer d'une équipe au complet. Il invite tous les adhérents à prendre le temps de la réflexion pour permettre à une personne de se proposer pour occuper le poste de secrétaire. Dans une équipe, chacun a des missions précises à honorer et il serait dommage que les missions du secrétaire soient reportées sur 3 personnes au lieu de 4.

**L'assemblée générale se rallie à cette proposition.**

A l'issue des élections, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<b>Président</b>	<b>Trésorier</b>	<b>Vice-président</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>Gérard MARY</b>	<b>Jacqueline BEJIN</b>	<b>Laurent MERLET</b>	<b>Poste vacant</b>

Les membres présents félicitent la nouvelle équipe et lui souhaitent bonne chance.

Le nouveau Président remercie l'assemblée pour la confiance accordée au nouveau Conseil d'administration qui s'attachera à mettre en œuvre un projet résolument tourné vers les adhérents et le bonsaï.

Gérard MARY précise que le nouveau règlement intérieur prévoit, pour le Conseil d'administration de nommer des Chargés de Missions. Il demande donc aux adhérents qui veut bien endosser une fonction de Chargé de Missions en responsabilité des achats et du matériel, du fonds documentaire, de la gestion du site Internet ?

**Après recensement des candidatures, sont nommés Chargés de Missions auprès du Conseil d'administration :**

<b>FONCTIONS</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Gestion des achats groupés et du matériel	<b>Laurent MERLET</b>	<b>Mathieu LAUX</b>
Gestion du Site INTERNET	<b>Claude HERMOUET</b>	<b>Mathieu LAUX</b>
Gestion du Fonds documentaire	<b>Baptiste TROUILLARD</b>	<b>Monique GODET</b>

L'assemblée générale prend acte de ces nominations.

L'ordre du jour étant épuisé, Gérard MARY clôture l'assemblée générale du Bonsaï Club de Maulévrier.

Il invite les participants à déguster la galette et à savourer le verre de l'amitié.

La séance est levée à 17 heures.

\*\*\*\*

Compte rendu rédigé par Jean-Marc FARNY  
Fait à La Verrie le 29 janvier 2020

## Annexe 1

## BUDGET 2020

Recettes	2020	Dépenses	2020
Vente de petites fournitures	30	Achats de fournitures (pour tablettes)	100
Vente de substrat	1 830	Achats de substrats * (cf détails)	1 600
Vente de produits (tablettes)	150	Achats de bois	-
Vente de maillots	200	Achats de maillots	150
Cotisations adhérents (38 x 65 €)	2 275	Cartes Parc oriental (35 x 12 €)	420
		Cotisation club FFB	29
		Cotisation individuelle FFB	840
		Stage préparatoire N1 ANGERS	-
Participation 2 ateliers N3 12 pers/j	480	Déplacements formateurs N3	280
Participations ateliers - adhérents sans arbre 3 €	30	Ateliers forfait 70€ repas + cadeaux	140
Participation stage gratuit 3 € x 35	105	Frais formateur (repas + cadeau)	100
Stage préparatoire niveaux 1et 2		Stage préparatoire niveaux 1 et 2	
- Contribution des 5 stagiaires 10 €/j	100	- Frais formateur + déplacement.	200
- contribution autres participants	100	- Hébergement, repas, cadeau	100
		Frais d'inscription 1 Niv 1 + 1 Niv 2	50
		Stage FFB Azalées Frais déplacement	100
		Stage FFB Shohin Frais de déplacement	100
		Documentation + Abonnements	210
		Assurance responsabilité civile	100
		Frais de réception Expos club)	100
		Hébergement site Internet	70
		Frais de communication (expos)	-
		Frais de conseil et assemblées (AG)	100
		Déplacement congrès FFB – G. B	200
		Déplacement Congrès Européen L. M	300
Recettes exceptionnelles	0	Dépenses imprévues	11
<b>Résultat</b>	<b>5 300</b>	<b>Résultat</b>	<b>5 300</b>
<b>Déficit (Prélèvement compte courant)</b>	<b>0</b>	<b>Excédent</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>5 300</b>	<b>Totaux</b>	<b>5 300</b>